

# INTERPELLATION

**Auteur** François Pellouchoud, UDC, et Grégoire Emonet (suppl.), UDC  
**Objet** L'Etat ne doit pas être un Verbier bis et se doit de respecter les lois  
**Date** 11.09.2018  
**Numéro** 5.0353

---

Dans le courant de la semaine du 12 juin, une voie de dépassement a été supprimée sur la route cantonale H21 Martigny – Grand-Saint-Bernard, sur la voie descendante à la sortie de Sembrancher. Suite à un courriel transmis au Service concerné en date du 20 juin, la pose des bandes cyclable a été repoussée et la Commission cantonale de signalisation a finalement décidé, par décision du 27 juin, de mettre à l'enquête publique les modifications (panneaux et bandes au sol) qui ont été réalisées de manière anticipée.

## Conclusion

Face à cette situation pour le moins inédite (signalisation modifiée avant même la mise à l'enquête publique), nous demandons les précisions suivantes au Conseil d'Etat:

- La procédure a-t-elle été respectée? Le cas échéant, quelle est la procédure habituelle?
- En agissant ainsi, la Commission cantonale de signalisation routière n'a-t-elle pas mis les communes et les usagers devant le fait accompli?
- Pour quelle raison la signalisation n'a-t-elle pas été rétablie dans l'attente du traitement des recours? Une remise en état des lieux ne serait-elle pas appropriée?
- Face à cette situation, des mesures d'amélioration ont-elles été prises pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir?
- Compte-tenu du devoir d'exemplarité de l'Etat, une telle situation n'est-elle pas en mesure d'affaiblir la crédibilité du canton qui, parfois, rappelle à l'ordre les citoyens qui omettent de mettre à l'enquête publique des travaux